



Publié le 17/11/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2023**

L'an deux mil vingt trois, le quatorze novembre à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

<p>Réf : TS/MBM</p> <p>Effectif légal du conseil municipal : 29 Nombre de conseillers en exercice : 29</p> <p>Présents : 22 Pouvoirs : 6 Absent : 1</p> <p>Date de la convocation : 8 novembre 2023</p>	<p>PRÉSENTS: MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, MUSCAT Yvette, BIOTTEAU Dany, DUFFAULT Tetyana, BEUGIN Valérie, LARDON Jean-Yves, GARNIER Béatrice, MINEREAU Dominique, GAUTHIER Guillaume, VERDUZIER Kevin, BARREAU Mireille, MOREAU Laurent, GRIFFON Gaëlle, CROC Bertrand, GOHIER Monique, SULLI Bruno, DEBIAIS Viviane, ROYER Freddy, POISSON Jean-François.</p> <p>REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR : DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD DUFFAULT Laurent représenté par T DUFFAULT VERDUZIER Jean-Bernard représenté par K VERDUZIER PIAULET Christine représentée par B SULLI MASSONNEAU Bruno représenté par V DEBIAIS ROBIN Nadia représentée par F ROYER</p> <p>ABSENT : GABIGNON Christophe</p> <p>Secrétaire de séance : Dominique CHALLOT</p>
---	--

DELIBÉRATION N°140**Rapporteur : Christian MICHAUD****OBJET : CRÉATIONS DE POSTES AU 1^{er} DECEMBRE 2023**

Il est proposé au conseil municipal de procéder à la création des postes suivants au 1^{er} décembre 2023 :

- 1 poste d'adjoint d'animation à 35h,
- 2 postes d'adjoints administratifs à 35h,
- 1 poste d'adjoint technique à 35h.

Concernant les postes d'adjoints administratifs et d'adjoint technique, il s'agit de modifications de grade liées au poste créé. En effet les agents qui seront recrutés sur ces postes ne seront pas au même grade (grade accessible sans concours de la catégorie C).
Par conséquent, il convient d'actualiser le tableau des effectifs.

VU l'avis favorable de la commission du personnel du 4 octobre 2023,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- décide** de créer les postes ci-dessus au 1er décembre 2023 tel qu'indiqué;
- fixe** la liste des postes de la commune à compter de la présente délibération, conformément au tableau joint;
- charge** M le Maire des démarches nécessaires à cet effet.

VOTE

UNANIMITÉ

Dominique CHALLOT, secrétaire de séance



Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier,
sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet
acte,

le 17 NOV. 2023

